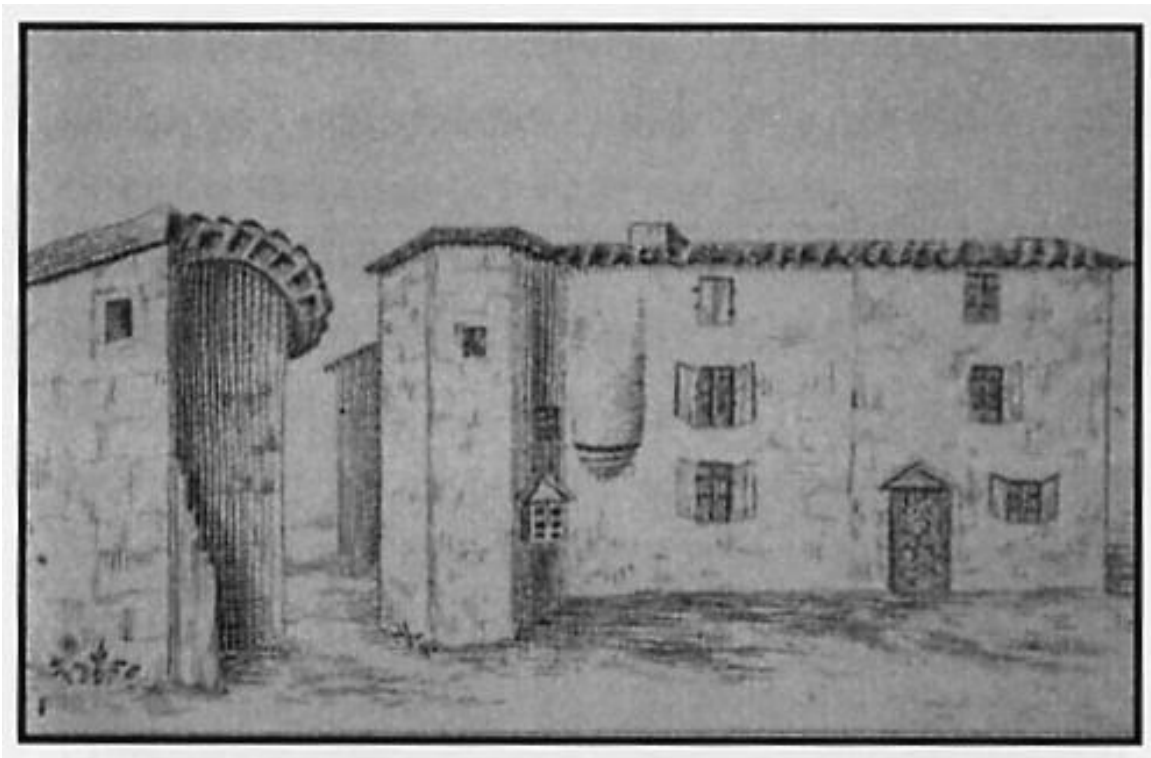


Geneviève Adilon

Saint-Bonnet-le-Courreau
La maison dite des *Breux de Chabanolles*

Monographie



Dessin tiré de la *Notice historique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau* par M^e Prost (1856)

Cahiers de Village de Forez

2013

Présentation

Situé au-dessus de l'église paroissiale ce bel ensemble de bâtiments attire le regard du promeneur et éveille la curiosité. Une dernière rénovation a remis en valeur les pierres de cette construction et son architecture dont certains éléments seraient du XVI^e siècle ; sur le côté nord des parties du mur semblent encore plus anciennes.

Nous allons tenter de comprendre l'histoire et l'évolution de cette belle maison au fil des siècles. Nous apprendrons ainsi à qui elle a appartenu successivement. Pour débiter nous voyons les actes de ventes passées en 1780, aimablement prêtés par M^{me} Simone Dumont-Roinat. Quelques renseignements pris dans son article publié dans la *revue de Village de Forez* d'octobre 2006 « Le magasin de mes grands-parents à Saint-Bonnet-le-Courreau » donnent des pistes de recherches. Pour cerner l'identité des plus anciens propriétaires nous recherchons dans l'état civil. Nous confirmons ces indications en prospectant dans les minutes de notaires, puis les plans et registres cadastraux. Nous avons aussi rencontré et échangé avec la propriétaire actuelle M^{me} Denise Gouttefarde qui nous a apporté des précisions importantes. Nous avons relu le *Premier Essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau* de M. Jean Mervillon, géomètre, ainsi que la *Notice historique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau, canton de St-Georges-en-Couzan*, de 1864 par M. Prost. Nous avons aussi bénéficié des remarques et suggestions très précises de M. Christian Le Barrier. Nous en tirons maintenant des informations essentielles pour guider cette recherche.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui nous ont apporté leur aide pour ce travail. Cette recherche a été pour nous l'occasion de belles rencontres et d'échanges chaleureux : M^{me} Denise Gouttefarde, M. Christian Le Barrier, M. Maurice Damon ainsi que M^{me} Simone Roinat-Dumont qui a su nous inciter à cette recherche avec enthousiasme et passion.

Un merci également à Colette et Jo Barou et à *Village de Forez* qui publie cet article. Notre curiosité pour l'histoire locale est ainsi partagée et humainement très enrichissante.

Introduction

Initialement la maison dite des *Breux de Chabanolles* était formée de deux bâtiments distincts, et ce jusqu'au début du XIX^e siècle. Nous verrons donc cette maison en deux temps : premièrement la partie avec la tour, autrefois des notaires, puis deuxièmement la partie des Breux de Chabanolles.



1^{re} partie

Bâtiment avec tour et autrefois aux notaires

Cette partie est la plus importante dans l'immeuble qui nous intéresse. *La tour fait partie de la maison Demier* nous dit Jean Mervillon ¹ qui nous donne d'amples renseignements sur les familles de Saint-Bonnet-le-Courreau. Nous nous attachons donc à vérifier et étoffer ces indications. Nous recherchons en particulier des précisions sur Marie Demier, restée dans la mémoire collective de plusieurs habitants de la commune. Les registres paroissiaux nous donnent des pistes ainsi que divers papiers.

Marie Demier décède le 24 octobre 1788 à 71 ans. Elle est l'arrière-petite-fille de Jean Valézy ², notaire, dont la famille a exercé pendant quarante-deux ans. Il a été le dernier de cette famille Valézy qui a fourni de nombreux notaires ainsi que des prêtres à Saint-Bonnet-le-Courreau. Ils ont été, à diverses périodes, juge et greffier en la châtellenie de Châtelneuf.

Balthazard Demier, le grand-père de Marie, est aussi issu d'une famille de notaires qui a exercé à Sauvain d'où il est natif. Il épouse ³ Jeanne Valézy, dernière descendante directe de la famille des notaires Valézy.

Jeanne Valézy est décédée le 18 mai 1706, âgée de 39 ans. Lors de son décès et sépulture, Balthazard, son mari est absent. Il est alors qualifié de commissaire à terriers. Sa profession peut l'amener à des déplacements.

Du couple Balthazard Desmier et Jeanne Valézy nous retrouvons un des fils ⁴ : Jean-Baptiste. Celui-ci se marie à Saint-Bonnet-le-Courreau le 6 février 1714 avec Antoinette Simondet ⁵, fille de défunt André et

¹ *Premier Essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau* de M. Jean Mervillon, géomètre, commencé le 1^{er} janvier 1821 et terminé le 31 décembre 1845,

² La série supplémentaire aux AD, série E divers, mentionne le décès d'un sieur Jean Valézy, en date du 14 mars 1699, qui était procureur du roi en la châtellenie de Châtelneuf.

³ Mariage le 21 novembre 1685 à Montbrison, paroisse Sainte-Marie-Madeleine, de Balthazard Desmier fils d'Annet Desmier et de Jeane Chancolon avec Jeanne Thevet, fille de † Anthoine Thevet et Marguerite Parlet. Sa première épouse décède le 27 septembre 1687. Jeanne Valezy sera sa seconde épouse.

d'Antoinette Hatier du village de Grandris. Jean-Baptiste est émancipé par son père, il a environ 26 ans. Balthazard est toujours commissaire à terriers à Montbrison. Il n'assiste pas au mariage.

D'autre part, nous retrouvons une fille de Balthazard et Jeanne Valézy : Françoise qui se marie le 25 novembre 1727 avec Jean Giraud à Montbrison, paroisse Sainte-Anne. Balthazard est alors décédé ⁶.

Cependant les relevés des registres paroissiaux et de l'état civil publiés par l'Association généalogique de la Loire permettent de trouver encore quelques renseignements : Balthazard Desmier s'est remarié le 2 mai 1708 à Champdieu avec Laurent Simonde, native de Saint-Just-en-Bas. A cette date ils habitent tous deux au village de la Michaude à Saint-Bonnet. Lors de ce mariage ils reconnaissent avoir eu une petite fille, alors âgée de 7 mois et 21 jours et baptisée le 11 septembre 1707 à Chalmazel. Elle est en nourrice chez Jean Couturier Farges à Eculieux, paroisse de Marcoux.

Un fait divers relaté par M. Barou ⁷ nous raconte une agression qui a eu lieu en août 1707, après les vêpres. On lit que M. Balthazard Desmier agresse verbalement et physiquement une dame, M^{me} Françoise Valézy veuve Rival. Il se montre brutal et après avoir insulté sa victime il la frappe à la tête avec une pierre. Il sera jugé et emprisonné. Ce fait nous montre donc un homme rustre et irascible.

Le recensement de 1737, rédigé par le curé Desmier et repris par Mervillon dans son *Essai statistique* nous donne la composition de la famille cette année-là : Jean-Baptiste Desmier et Antoinette Simondet ainsi que Michel Gerin, leur gendre, et Marie Desmier, leur fille, son épouse.

De plus, nous avons trois enfants de Jean-Baptiste et Antoinette Desmier qui sont : Jean-Baptiste 19 ans, Jean 15 ans et Jeanne 11 ans. Dans les actes de décès de Saint-Bonnet nous trouvons le décès de deux enfants de Jean-Baptiste Desmier et Antoinette Simondet : le 12 avril 1751 Jeanne Desmier âgée de 27 ans et le 20 décembre 1736 Marguerite Desmier, 8 ans 1/2.

Jean-Baptiste décède le 17 février 1763, âgé de 75 ans. Antoinette Simondet décède le 27 janvier 1766 âgée de 80 ans.

Leur fille Marie épouse le 22 août 1734 Michel Gerin, fils de Georges et Jeanne Cognasse, Maure, Marcilly. (Lors de ce mariage *Jean-Baptiste Demier ne peut signer à cause de son incommodité de vue.*) De l'union de Michel Gerin et Marie Demier naîtront au moins neuf enfants, et nous relevons le décès de huit d'entre eux. Dans les actes de mariage, nous ne retrouvons qu'une fille, Michelle.

Michelle Gerin épouse le 12 septembre 1780 Jacques Delacelery fils de défunts Antoine et Perrine Carton.

En janvier 1771 un arrêté de compte ⁸ est établi entre Jean Demier, prêtre et curé de Saint-Bonnet-le-Courreau et Marie Demier, sa *parente*. Au vu des différentes pièces apportées par l'un et l'autre et après divers arrangements il ressort que Marie Demier lui est encore redevable de 2 240 livres.

Marie Demier, veuve de Michel Gerin, décède le 24 octobre 1788, âgée de 71 ans. Michel Gerin est décédé le 25 juin 1768, âgé de 65 ans.

La série supplémentaire aux AD, série E divers, pour Saint-Bonnet-le-Courreau, fait mention de deux autres baptêmes d'enfants nés du mariage Desmier/Valézy soit le 22 juillet 1690, Marie et le 11 septembre 1698, Claude.

⁵ Née le 1^{er} août 1685 à Saint-Bonnet-le-Courreau – registres paroissiaux. L'acte de mariage porte que l'époux ne sait pas signer.

⁶ Répertoire cantonal de Montbrison, tome 1. Association généalogique de la Loire.

⁷ "Violences villageoises dans les monts du Forez à la fin du règne de Louis XIV", *Bulletin de la Diana*, tome LXIX, 1^{er} trimestre 2010, communication de Joseph Barou.

⁸ Notaire Bourboulon, annexe des ADL à la Diana.

La maison est donc revenue à Michelle Gerin épouse Delacelery, car elle est l'héritière universelle de sa mère Marie Demier ⁹. Elle doit pourtant se séparer de cette maison en 1806, au profit de François Plagneux.

Michelle Gerin, épouse Delacelery, décède le 26 janvier 1820, âgée de 66 ans. La déclaration est faite par son mari Jacques et François Plagnieux, cabaretier. Jacques Lacellery décède le 26 novembre 1823, âgé de 79 ans. La déclaration est faite par son gendre Michel Catesson. Toussainte Lascellery, fille de Michelle et Jacques Lacellery, meurt le 1^{er} février 1826.



2^e partie

La maison des Breux de Chabanoles

Nous disons pour la citer « la maison des Breux ». Pourtant cette famille possédait seulement la partie droite, qui est maintenant occupée au rez-de-chaussée par un cabinet d'ostéopathie après avoir été un commerce pendant de longues années. En arrière de cette partie il y a une grange et des dépôts qui étaient autrefois des étables, écuries et cour.

Nous savons par tradition orale et en lisant divers actes que cette maison a appartenu aux Breux de Chabanolles. Cela nous amène à des recherches sur cette famille et permet ainsi de remonter une généalogie. La famille des Breux est originaire du Velay. Elle a plusieurs branches mais reste essentiellement en Velay. Cependant, elle a eu déjà quelques alliances avec une famille de Saint-Paul, qui est une très ancienne famille chevaleresque forézienne. Cette famille de Saint-Paul a des possessions et des fonctions importantes entre La Guillanche (Essertines-en-Châtelneuf) et Vassalieu (Chambles), mais aussi en qualité de capitaine-châtelain de Châtelneuf.

Nous retrouvons tout d'abord des documents divers qui apportent quelques renseignements historiques pour cerner l'identité de la famille qui a possédé et même fait établir cette maison.

En 1411, Louis de Saint-Pol ¹⁰, sire de La Guillanche, fait partie de la suite d'Anne Dauphine, comtesse de Forez et veuve de Louis II, duc de Bourbon, dans sa petite cour qu'elle tenait à Cleppé ¹¹.

⁹ Quittance pour Jacques Lascelery et sa femme, passée par Jean Couder, notaire Dupuy, Saint-Bonnet-le-Courreau.

¹⁰ Nous relevons les noms tels que nous les trouvons dans les documents. Ainsi Saint-Paul est souvent noté Saint-Pol, selon le rédacteur.

¹¹ *Les châteaux historiques du Forez* par Auguste Broutin.

En 1414, il [Louis de Saint-Pol] était capitaine-châtelain ¹² de Châtelneuf et Marcilly. Ces deux châtelainies appartiennent alors au comte de Forez, Louis de Saint-Pol les gère et rend la justice sur toute l'étendue de cette juridiction. Un de ses successeurs, un autre Louis de Saint-Pol, fut aussi châtelain de Châtelneuf. Il rend hommage de ses seigneuries en 1441 ¹³.

Les fonctions importantes que plusieurs membres successifs de cette famille ont occupées au sein de la châtelainie de Châtelneuf ont pu les amener à s'installer à Saint-Bonnet-Le-Courreau. Ils possèdent plusieurs domaines en propre dans cette commune : à Bucherolles et au bourg entre autres. Voyons d'abord ce qui compose une partie de leurs biens à la fin du XVI^e siècle par un terrier ¹⁴ dont nous relevons un sommaire. Nous retrouvons surtout des noms de personnes ainsi que les lieux où elles vivent et pour lesquels elles acquittent des droits au seigneur de Saint-Paul. Nous respectons l'orthographe employée dans ce document. Nous le mettons en annexe (cf. p. 18).

La lecture de ce document ne donne que très peu de propriétaires à Saint-Bonnet. Il faut peut-être différencier les propriétés possédées en propre de celles dont il a la gestion en qualité de capitaine-châtelain. D'autre part ce terrier ne concerne pas tous les biens détenus par M. Pierre de Saint-Pol. D'autres terriers pourraient exister.



Blason de la famille de Saint-Pol réalisé par M^{me} Preynat ¹⁵

La branche des Saint-Pol de Chazelet tirait son nom de l'alliance en 1535 d'Antoine de Saint-Pol, écuyer, avec Claudine de Chazelet, près de Bas-en-Basset. Un de ses membres, Marcellin de Saint-Pol, seigneur de Chazelet et Villedieu, habitait Saint-Bonnet-le-Courreaux, où il fut assassiné en 1627 ¹⁶.

Marcellin de Saint-Pol avait épousé Barthélemie Fournier. Celle-ci est la descendante de Pierre Fournier, tabellion ¹⁷ en 1602 et sa mère est Jeanne Pastural ¹⁸. Un acte de vente ¹⁹ mentionne : Pierre Fournier en qualité de procureur du roi à Châtelneuf en 1615.

De son mariage avec Barthélemie Fournier, le 23 août 1608, Marcellin de Saint-Pol laissa huit enfants ²⁰...

¹² Capitaine-châtelain : le capitaine-châtelain est un officier militaire chargé de la défense du château en l'absence du seigneur, ce qui est le cas la plupart du temps. Nommé par le seigneur, il détient les pouvoirs de justice. fr.geneawiki.com.

¹³ "La seigneurie de la Guillauche", Marguerite Fournier, *Village de Forez*, n° 8, octobre 1981.

¹⁴ Terrier : registre contenant le dénombrement des particuliers et la description des terres qui relevaient d'une seigneurie, ainsi que les redevances et les obligations auxquelles étaient soumis les tenanciers. *Dictionnaire du monde rural* de Marcel Lachiver.

¹⁵ Nous remercions M^{me} Preynat pour ce blason qu'elle a recherché et reproduit.

¹⁶ Page 53 dans *Les châteaux du Velay* de l'abbé Theillièrre.

¹⁷ Tabellion : officier public jouant le rôle de notaire dans les juridictions subalternes.

¹⁸ Archives départementales de la Loire, série supp. E2.

¹⁹ La Diana, fonds de Chalain, n° 1 031.

Nous retrouvons :

- Pierre de Saint-Paul, né le 18 décembre 1611, son parrain est Pierre Fournier, notaire royal et procureur de Châtelneuf, et sa marraine Juste de Saint-Paul,
- François de Saint-Paul, le 25 août 1613, parrain François de Saint-Paul, marraine Jeanne du Pastural femme de M^e Fournier notaire royal et procureur du roi du mandement de Châtelneuf,
- Isabeau de Saint-Paul, le 24 juin 1618, parrain Jean Pizol et marraine Izabeau Pizol, femme de Pierre Monates, notaire royal et greffier des juridictions de Chalain-d'Uzore, Champs et Champdieu,
- Gabriel, le 14 juillet 1619, parrain Gabriel du Pastural et marraine Gabrielle Fournier, femme Pizol,
- Bonne, le 10 janvier 1621, parrain Guillaume de Riverie et marraine Bonne de Paucheville veuve Pizol,
- Pierre, le 2 février 1622, parrain Pierre Monates, notaire royal et marraine Antoinette de Cublese,
- Pierre, le 16 mars 1626.

On remarque ainsi que Marcellin de Saint-Paul, époux de Barthélemie Fournier, est natif du Velay et son épouse est du Forez. Le père de Barthélemie, Pierre Fournier, est notaire et procureur à la châtellenie de Châtelneuf. On pourrait ainsi penser que cette maison dite « des Breux » est un bien qui appartenait aux Fournier, mais il est aussi possible qu'il lui venait de la mère de Barthélemie qui est Jeanne Pastural, d'une ancienne famille de notaires de Saint-Bonnet, que Jean Mervillon ²¹ nous situe : *Les dits Patural étaient natifs du lieu appelé le Patural sur cette commune qui est situé sur la rive droite du ruisseau de l'Appent ou de Trécisses en soir et à peu de distance du lieu d'Essendos.*

Assassinat de Marcellin de Saint-Paul

En 1627, Marcellin de Saint-Pol fut assassiné à Saint-Bonnet-le-Courreau où il demeure, d'après le recueil d'arrêts donnés par Henrys en la Cour de Paris ²², dont nous retirons les mentions principales telles qu'elles ont été transcrites :

Marcellin de Saint-Paul, seigneur de Chazellet, gentilhomme, demeurant au bourg de Saint-Bonnet-le-Courro, avait quelques procès et inimitié avec des personnes du lieu ; et même le jour de la feste ils se seraient harcelés, et le lendemain estant allé à la chasse sur les cinq heures du soir, accompagné d'un sien neveu portant une harquebuze, d'un moine et d'un jeune garçon qui menait deux lévriers en laisse, ses ennemis au nombre de six et aucun d'eux à cheval, qui se retiraient dudit bourg, le rencontrent peut-être par dessein prémédité, peut-être par cas forfuit. Quoi que s'en soit l'ayant trouvé à leur avantage il est attaqué à l'improviste et ensuite homicidé.

De cette occision, le chastelain de Chastelneuf informé sur la plainte de la veuve, fait la levée du corps, permet qu'il fust inhumé, décrète contre les coupables...

S'ensuit une réclamation du lieutenant criminel de Montbrison qui remet en cause l'action du *chastelain de Chastelneuf* et lance plusieurs procédures en la cour du Parlement. Un arrêt est pris, et comparaissent devant la cour de Parlement :

²⁰ *Châteaux du Forez*, p. 311 et suivantes... Les baptêmes des enfants sont trouvés dans la série supp. aux ADL, série E, divers, Saint-Bonnet-le-Courreau.

²¹ *Essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau 1821-1845*, Jean Mervillon.

²² *Les châteaux du Velay de l'abbé Theillière*, p. 53, ainsi que M. Prost, *Notice historique sur la commune de Saint-Bonnet-Le-Courreau*, 1864, imprimerie Conrot, Montbrison, p. 80 et suivantes. En 1620, Claude Henry est avocat au Bailliage de Forez et châtelain de la juridiction de Châtelneuf, série supp. aux AD, série E.

- *Damoiselle*²³ *Barthélemye Fournier, veuve de feu Marcellin de Saint-Paul, et maistre Pierre-Louys Rouzat, capitaine-châtelain de Chastelneuf ainsi que maistre André Patural*²⁴ *de Saint-Bonnet d'une part et maistre André Tricaud, lieutenant criminel au bailliage de Forest.*

Suit un rappel des événements puis vient la conclusion de la cour :

- *Il a été mal et nullement procédé, ordonné et exécuté : en émendant condamne le lieutenant criminel de Montbrison [à] réintégrer l'accusé dans un mois ès prisons de Chastelneuf, à peine de dommages et intérêts des parties, pour être le procès fait et parfait par le chastelain jusque à sentence définitive inclusivement... condamne dès à présent le lieutenant criminel de Montbrison en tous les dépend, tant envers la partie civile qu'envers le juge de Chastelneuf. Mandons à la requête dudit Rouzat, mettre le présent arrêt de notre Cour à due et entière exécution selon la forme et teneur... Paris, 19 avril 1629, signé Louis.*

La qualité de la victime peut expliquer le souhait du lieutenant de Montbrison de vouloir juger cet homicide. Cet assassinat est un fait qui relève de haute justice, alors que les affaires jugées jusque-là, à Châtelneuf, relevaient plus de moyenne ou basse justice. Cependant la cour de Parlement redonne au juge de Châtelneuf cette affaire à juger.

Il faut considérer le fait que le père de Barthélemye, Pierre Fournier, ainsi que plusieurs membres de la famille de Saint-Paul, ont tenu un rôle important au sein de la châtelnie et en cela cette famille pouvait avoir des relations privilégiées avec les personnes chargées de rendre cette justice.

Lors de la mort de son père, Isabeau de Saint-Paul est une enfant de neuf ans. C'est elle, avec son mari, qui reprend les biens de Saint-Bonnet et revient y vivre plus tard, vers 1648.

Jean de Chabanolles et Isabeau de Saint-Paul

Jacques (alias Jean) de Chabanolles, seigneur des Breux, épousa vers 1640, Isabeau de Saint-Pol issue de la famille qui possède le château et fief de la Guillanche, ainsi que nous l'avons vu au début, et celui de Vassalière près de Chambles²⁵. Ils eurent 10 enfants²⁶. *Les trois premiers enfants naissent en Velay et à partir de 1648 jusqu'en 1661 les naissances des 7 autres enfants sont mentionnées à Saint-Bonnet*²⁷. On peut donc en déduire que Jean et Isabeau viennent s'établir à Saint-Bonnet, en résidence permanente, vers 1648.

Jacques, alias Jean, de Chabanolles devint possesseur du chef de sa femme, fille de Marcellin de Saint-Pol.

Les enfants de Jacques et Isabeau nés en Velay sont :

- 1°) *Le 8 août est né Jean-Jacques de Chabanolles baptisé à Saint-Julien-du-Pinet, en Velay. Son parrain fut Crapère Frais, écuyer sieur du Bois et marraine Barthélemye Fournier sa grand-mère veuve de noble Marcelin de Saint-Pol, écuyer, sieur de Chazelles.*

²³ A cette période une femme devenue veuve est de nouveau qualifiée de demoiselle.

²⁴ AD, série supp, série E. Cette famille Pastural est très proche des Fournier et des de Saint-Paul. *Il [Pastural] exerçait dans le courant du quinzième et seizième siècle, ainsi qu'il résulte des quatre reconnaissances que nous avons eu l'occasion de voir en date des 5 mai 1472, 21 avril 1491, 7 mai 1495 et 10 août 1604.* Tiré de : *Essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau 1821-1845*, Jean Mervillon.

²⁵ En 1498, la famille de Saint-Pol devint seigneur de Vassalière, *Châteaux historiques du Forez*, Auguste Broutin, tome I^{er}, p. 311 à 323.

²⁶ *Les châteaux du Velay*, abbé Theillière, p. 55, 1872.

²⁷ D'après un relevé fait par leur père, *Les châteaux du Velay*, abbé Theillière.

- 2°) 15 août est née Catherine, baptisée en la chapelle de Breux, son parrain Hiérome de Chabanolles, son oncle, et sa marraine Catherine de Saint-Pol, sa tante.
- 3°) 3 juin 1647 est née Marguerite, son parrain noble Gaspard de Saint-Pol, son oncle et sa marraine Marguerite de Chabanolles, sa tante.

Puis viennent leurs enfants nés et baptisés à Saint-Bonnet :

- 4°) Gaspard le 17 mai 1648 dont parrain : Gaspard de Saint-Pol, écuyer sieur de Chalard Villedieu et marraine Marguerite de Chabanoles, sa tante (Elle signe Fres).
- 5°) Bonne le 31 mai 1649, dont parrain : Gabriel Valézy, archer en la sénéchaussée de Saint-Etienne, et marraine Bonne de Saint-Paul, femme de Gaspard de Villedieu de Saint-Paul.
- 6°) 1650, mardi de Pâques, Madeleine. Son parrain Gaspard de Saint-Pol, sieur de Chazeles et sa marraine Madeleine de Chabanoles
- 7°) Jacques en 1652, 19 juin, dont parrain Jacques Girard, écuyer, seigneur de Châtelneuf, Vaugirard, Grandris et Colombettes, procureur du roi et son conseiller en pays de Forez et marraine Claudine de St-Paul, sa tante.
- 8°) Antoinette le 18 novembre 1655, dont parrain Pierre Pizol, marchand bourgeois de Montbrison, et marraine Antoinette de Chabanolles, sa tante.
- 9°) 1657, 12 juillet, François... son parrain François de Chabanolles, écuyer, sieur dudit lieu et marraine Isabeau Mairinet.
- 10°) 1661, 23 août, Martin..., son parrain : un pauvre nommé Martin Saimbin et marraine une pauvre nommée Maistie de Genête [Genetey Saint-Bonnet-le-Courreau].

Nous manquons d'éléments pour savoir ce qui se passe après 1661 et jusqu'à la vente de la maison « des Breux » qui a lieu en 1780, ainsi que divers biens : terres, bois etc., *Jean de Chabanolles décède aux Breux le 15 janvier 1691, son épouse le 19 mai 1691* ²⁸.

Vente maison des Breux de Chabanolles ²⁹

Le 8 mai 1780 a lieu la vente de la maison et de terrains, par Pierre Joseph de Chabanolles des Breux père et Charles des Breux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant au château des Breux, paroisse de Mézères, Velay. Le fils est fondé de pouvoir de son père.

Vente ³⁰ passée à Pierre Plaignieu, marchand au bourg de Saint-Bonnet :

Une maison telle qu'elle se compose : avec une chambre au-dessus, une cour, autre chambre à côté, écuries à chevaux et à vaches et fenièrre au-dessus, une cave... joignant la place appelée du Terreau, la maison de Marie Demier veuve Girin, la place commune derrière la cour et écurie de chevaux, et le chemin tendant du bourg à Courreau ainsi que quatre parcelles de paquiers etc. Les susdites quatre propriétés vendues franchises et exemptes de dettes, charges etc. pour la somme de 3 999 livres 19 sous, payables en deux fois.

Réserves du vendeur : la jouissance de la maison et bâtiments vendus jusqu'à la Saint-Martin d'hiver, moment du versement du 1^{er} terme, de plus le vendeur se réserve la chambre qu'il habite actuellement et l'écurie des chevaux pour le temps qu'il viendra à Saint-Bonnet mais pour trois années seulement. Néanmoins Plaignieu pourra se servir des objets réservés pendant l'absence dudit

²⁸ *Les châteaux du Velay*, abbé Theillière.

²⁹ Cette partie du bâtiment a longtemps été occupée par des commerces successifs et depuis quelques années par un cabinet d'ostéopathie.

³⁰ Document privé.

seigneur vendeur. Dans la vente sont compris : armoires, dressoirs, bois de lits, coffres et autres meubles évalués 500 livres comprises dans le prix de vente. L'acheteur entre en possession des biens vendus, de suite pour les prés et paquiers, et à la Saint-Martin d'hiver pour la maison.

On constate dans ces réserves que le sieur des Breux se garde la possibilité de séjourner à Saint-Bonnet pendant la belle saison. Il doit certainement venir pour régler et gérer ses affaires.

La description nous permet de remarquer que la maison n'est pas très grande, mais plutôt très haute. On peut ainsi le constater en regardant sur la façade principale les pierres d'angle du bâtiment Demier qui sont apparentes et ont été conservées lors de l'adjonction de ce bâtiment avec la maison des Breux.

Toutefois le plan napoléonien dessine sur le côté nord un emplacement de deux arrondis. En relisant une description intérieure ³¹ on peut penser qu'il s'agissait de fours à pain : *au rez-de-chaussée une cuisine, une salle à côté, un petit caveau à la suite où il existe une fontaine, une boucherie et une boulangerie en soir de la cuisine...* Des pierres portent des traces de calcination et viennent conforter cette hypothèse. Y a-t-il eu des modifications sur cette partie de la maison, peut-être afin d'élargir le chemin ? *La méthode de construction tend à montrer sur ce côté nord la partie la plus ancienne de l'ensemble* ³².

On voit au fil des ans et par plusieurs ventes ³³ que la famille des Breux de Chabanolles se défait de ses biens du Forez. Ces ventes se font à partir de 1673. Une note de l'abbé Cornillon, curé de Mézères, le 30 juillet 1909, nous dit aussi que Pierre-Joseph de Chabanolles, père de Charles, décède le 5 octobre 1781. Il était âgé de 89 ans. Il a dû régler sa succession et vendre les biens qui lui restaient à Saint-Bonnet-le-Courreau.

Pierre Plagneux

Pierre Plagneux cabaretier ³⁴, est le fils de Pierre et Gabrielle Arnaud, laboureurs à Courreau ; veuf de Jeanne Garassut, décédée le 23 juin 1771 (qu'il avait épousée le 10 février 1751 et dont il a eu au moins deux enfants), il se remarie à Elizabeth Petit, fille de défunts Jacques et Jeanne Gorand, journaliers, le 22 janvier 1777 à Saint-Bonnet.

Pierre Plaigneux décède en 1809, le 12 juillet. Quelques jours auparavant, le 8 juillet, il dicte son testament. Ce sont quatre petits-enfants qui sont nommés comme héritiers par préciput : Elizabeth, Marie, Antoinette et Jean-Marie, enfants de son fils François. Ses enfants seront héritiers de droit.

François, fils de Pierre Plaigneux

Nous nous intéressons à François, son fils, qui lui succèdera dans la maison. François est né le 13 décembre 1778. Il épouse le 11 mai 1802 Marguerite Simon, née le 10 août 1780, fille de défunts Antoine et Jeanne Solezel, cultivateurs au Roure. François est cordonnier.

Nous retrouvons la naissance de dix enfants pour le couple François et Marguerite de 1803 à 1819, dont cinq sont décédés jeunes. François reprend le commerce de son père. En 1822 lors du décès de sa femme, Marguerite Simon, puis en 1825 lors du décès de sa sœur Catherine, célibataire, qui vivait aussi au bourg, il se déclare cabaretier.

³¹ Acte du 23 octobre 1828, ADL, notaire Charlat, Saint-Bonnet-le-Courreau

³² Nous remercions M. Christian Le Barrier, archéologue à l'INRAP de Clermont-Ferrand, qui nous a apporté ses précieux conseils. Voir aussi le plan napoléonien en fin de texte.

³³ Voir ces différentes transactions mises en annexe, à la fin du texte.

³⁴ Voir en annexe les actes par lesquels les cabaretiers géraient et payaient une de leurs redevances qui s'appelle : *droits de vente de vins au détail*. Ils passent pour cela un *abonnement* devant un receveur de la régie puis un *compromis* entre eux, devant un notaire royal. Notaire Chantemerle, fonds notaires des ADL à La Diana.

Le 3 septembre 1809, les sœurs de François : Catherine, demeurant à Say (Marcilly-le-Pavé), Marguerite veuve de Jean-Baptiste Chavassieu de Jean-Faure (hameau de Lérigneux), Antoinette habitant à Saint-Bonnet-le-Courreau, et Claudine de Prélion (Marcoux), font cession de leurs droits successifs contre la somme de trois cents francs chacune. Son frère, Jean-Gabriel, qui est scieur de long à la Ferté-Saint-Aubin fera aussi cession de ses droits successifs aux mêmes conditions que ses sœurs.

Dès leur mariage, le 6 septembre 1802, François Plagneux et Marguerite Simon font cession ³⁵ aux mariés Simon et Petit. Etiennette Simon, sœur de Marguerite, est mariée à Pierre Petit pour le montant de la dot pécuniaire de Marguerite, et en accord avec son mari. Cet acte règle la succession des parents de Marguerite et Etiennette Simon.

Le 26 août 1825, nous retrouvons le testament de Catherine Plagneux ³⁶, sœur de François. Ce testament est rédigé par le notaire Charlat et il précise l'endroit où se tient la testatrice : *dans la chambre la plus haute du bâtiment acquis par François Plagneux, son frère, des époux Gerin Delacelery.*

Cette précision est importante, elle mentionne que François avait à cette période acquis les bâtiments des époux Gerin-Delacelery qui sont les descendants de Marie Demier.

En date du 2 octobre 1818 ³⁷, nous retrouvons une quittance passée entre François Plagneux et Martin Allemand. Cet acte nous informe que François a déjà versé une même somme à M. Allemand le 16 novembre 1806. Il s'était porté acquéreur des bâtiments dès cette date. Les époux Delacelery-Gerin avaient fait un emprunt auprès de Martin Allemand en 1804. Ils n'ont pu régler cette dette et leurs biens sont revenus à Martin Allemand. François Plagneux avait donc versé une première somme pour acheter en 1806 et il a soldé cet achat le 2 octobre 1818.

Réunion des deux maisons

Dans son essai statistique sur la commune, M. Mervillon nous dit : *maison ayant une espèce de tour ou pavillon, dans lequel étaient des escaliers tournants en pierre de taille qui ont été détruits par celui qui l'a réunie à la maison des Breux. La maison Demier est sans contredit la plus ancienne du chef-lieu. Elle est située au centre du chef-lieu joignant et depuis quelques années faisant partie de la précédente.*

Nous savons donc maintenant que la maison Demier appartient complètement à François Plagneux depuis 1818. C'est à cette époque, entre 1818 et 1826, que les travaux de jonction seront faits car lors de la vente de ses biens on peut lire dans l'acte : *bâtiments composés de maison d'habitation servant d'auberge, cour, grange et écuries, « le tout contigu »...*

Il y aurait eu plusieurs modifications apportées à la façade : la tour, telle que nous la voyons encore aujourd'hui a pu être construite à cette période avec des matériaux de réemploi, elle a dû remplacer une tour plus ancienne et plus petite dont il reste un « culot de lampe en demi-cœuvre » de pierres taillées juste dans le recoin formé entre cette tour actuelle et la façade ; ce genre de construction permettait de gagner de la place pour un escalier type « à vis » ³⁸.

Pour nous représenter ce que pouvait être cette première tour, nous pouvons regarder la photo d'une tour similaire qui se trouve à Montbrison incorporée à une maison située rue Chenevotterie.

³⁵ Dupuy notaire, ADL, Saint-Etienne.

³⁶ Catherine Plagneux décède le 31 mars 1825, AGL, relevé des registres paroissiaux et d'état civil de Saint-Bonnet.

³⁷ ADL, Saint-Etienne, notaire Charlat, 5^E47.

³⁸ M. Christian Le Barrier.



Tour avec *Culot de lampe en demi-œuvre* semblable à celle autrefois sur la façade de la maison Demier,

Vente des biens de François Plagneux

L'achat de la maison Demier en 1806 ainsi que les travaux entrepris ensuite ont pu constituer une lourde charge financière. D'autre part le décès de son épouse, en 1822, avec l'obligation de régler sa succession sont autant de circonstances qui ont pu contraindre François Plagneux à se séparer de ses biens.

Le 11 janvier 1826 est passée la vente des bâtiments par François Plagneux à Jean Rue (Rhue), jardinier à Montbrison et mari d'Elizabeth Plagneux, sœur de François, dont elle est séparée de corps et de biens.

Passée chez M. Bourgeade, notaire à Montbrison, cette vente concerne les bâtiments décrits ci-après :

Un corps de bâtiments composé de maison d'habitation servant d'auberge, cour, grange et écuries, le tout contigu, situé au bourg joignant la rue ou place publique de matin, la maison de Jean Simon, aubergiste de midi, celle de Mervillon de soir, et le chemin tendant au village de Courreau de bise... suivent les conditions de paiement, etc. Plagnieux possède encore un domaine et celui-ci servira d'hypothèque pour sûreté et garantie de paiement envers ledit Rue.

Le document, dans la description des différentes pièces qui composent ce bâtiment ainsi que les confins nommés, ne décrit qu'un seul corps de bâtiment, car les deux maisons, celle de Marie Demier et celle des Breux de Chabanolles ont été réunies en une seule par François Plagneux entre 1818 et 1826.

Un acte passé le 10 novembre 1827 ³⁹ en vue d'apurer les comptes nous informe d'événements concernant François Plagneux. Plusieurs créanciers sont nommés :

- Jean Thévenet-Tachon de Leigneux, par un contrat de rente du 28 avril 1811, notaire Charlat, de Saint-Bonnet. Rente annuelle du 28 août 1811 de 75 francs au capital de 1 500 francs ;
- Marie Arnaud, veuve de J.-B. Brunel de Pralong et tutrice de leurs enfants, par un jugement rendu par le tribunal civil le 31 août dernier (1827), confirmatif d'une saisie-arrêt entre les mains de Jean Rue ;
- Simone Chaland, veuve de Jean Forestier et boulangère à Montbrison, créancière de François Plagneux pour 642 francs par saisie-arrêt du 15 octobre dernier 1827, entre les mains de Jean Rue, par l'huissier Farjot.

La lecture de ce document nous donne les prénoms de ses enfants vivants, car il s'agit aussi, par cet acte, de régler les droits des enfants ; deux sont émancipés : Jean-Marie et Pierre (Claude Petit est leur curateur), deux autres sont mineurs : François et Marie-Elizabeth (Pierre Epinat de Châtelneuf est leur tuteur). Les deux autres sont des filles dont l'une est mariée à Jean Rue, l'acheteur, et la seconde célibataire. Cette dernière épouse Jacques Goure en 1829. Il s'agit aussi de régler la succession de leur mère ainsi que les droits de François par rapport à son contrat de mariage.

³⁹ Acte du 10 novembre 1827, notaire Martin de Montbrison, fonds des notaires, annexe ADL à La Diana.

Au final, François percevra environ 1 223 francs, le reste revenant à Jean Rue pour remboursement de ce qu'il a déjà réglé aux divers créanciers ainsi que les frais dus pour les actes rédigés lors des différentes procédures.

Jean Rue est maintenant propriétaire, cependant il ne gardera pas très longtemps les bâtiments acquis car nous trouvons un acte de vente qu'il passe à deux personnes différentes, en octobre 1828 ⁴⁰ :

1°) A Pierre Mervillon : *Un petit corps de bâtiment qui se compose d'une grande écurie et d'une grange, d'un gerbier et d'un grenier à foin au-dessus. Il devra fermer les deux portes qui donnent sur la cour, pour 1 000 francs* ⁴¹. L'acte de vente le qualifie de : *porteur de contraintes pour les contributions directes* ⁴².

2°) A Jean Pérabut *un corps de bâtiments* ⁴³ *qui se compose d'un rez-de-chaussée, une petite cuisine plus une salle à côté et d'un petit caveau à la suite où il existe une fontaine plus une boucherie* ⁴⁴ *et boulangerie en soir de la cuisine, d'une cave à la suite, de trois chambres au premier, galetas* ⁴⁵, *grenier et dépôt au second, d'une galerie donnant sur la cour, de petites écuries à brebis et à cochons et d'une grande cour. Ce corps de bâtiments joint de matin des aisances et chemins publics, de midi les bâtiments des cohéritiers Simon et encore par un angle des aisances publiques de soir, la maison du sieur Mervillon et écurie par lui acquises, de soir la maison des cohéritiers Bouchet* ⁴⁶ *et de bise un chemin public.*

Propriétaires repérés dans le cadastre napoléonien et les actes notariés

Le cadastre ne constitue pas une preuve de propriété. Il est au nom de la personne qui accepte de payer l'impôt, et qui n'est pas forcément le propriétaire légal. Le cadastre est établi dans un but fiscal. Nous tentons de retrouver des actes notariés pour apporter plus de précisions dans nos recherches.

D'après les matrices cadastrales établies en 1835, lors de la confection du plan dit "napoléonien" nous retrouvons la maison que nous étudions, cotée parcelle « les Mures », section E1, E2, E3 et E4.

Les bâtiments qui nous intéressent sont dès cette époque cotés sous quatre identités différentes, car, comme nous l'avons vu, ils ont été divisés par des ventes successives.

E1 : Pérabut Jean, cabaretier, marié à Simon A, de 1828 à 1862 - Bernard Antoine : de 1862 à 1876 - Thomas Jean, fils mineur de †Jean-Marie, de 1876 à 1878 - Jean Petit, fils, au bourg de 1878 à 1905 - Palmier Jean-Mathieu à partir de 1905.

E2 : Bouchet Mathieu 1849-1882 - Maillière Jeanne-Marie épouse Bertin de 1882 à 1891 - Jean Petit de 1891 à 1905 - Palmier Jean-Mathieu à partir de 1905.

E3 : Mervillon Pierre. 1828-1926... Bâtiment maintenant disparu.

⁴⁰ Acte du 23 octobre 1828, ADL, notaire Charlat, Saint-Bonnet-le-Courreau.

⁴¹ Cadastre de 1835 : parcelle des Mures E3.

⁴² Porteurs de contraintes : ils font les fonctions d'huissiers pour les contributions directes. Ils sont choisis parmi les citoyens de l'arrondissement sachant lire, écrire, calculer et ayant une instruction suffisante pour exécuter toutes les opérations relatives à leur fonctions. Ils ne sont pas assujettis au droit de patente. *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, réglemens de 1788 à 1830*, J.-B. Duvergier... vol. 12.

⁴³ Cadastre de 1835 : parcelle des Mures E1.

²⁹ Boucherie : jadis, lieu où l'on tuait et débitait de la viande au public, *Dictionnaire du monde rural*, Marcel Lachiver.

⁴⁵ Galetas : logement pratiqué sous les combles, *Dictionnaire du monde rural*, Marcel Lachiver.

⁴⁶ Cadastre de 1835 : parcelle des Mures E2.

E4 : Simon Jean-Baptiste et Jeanne Joandel 1826 ⁴⁷-1841... - Dérory Georges 1882-1900 - Epinat J.-P. et Fauvain J-Dupin Paul puis Fauvain Jean, Aubigneux : 1900-1911. Palmier J.-Mathieu 1911 - Viallard Antonin 1911 - 1926...

1780 : Pierre puis François Plagneux.
7 mai 1811 ⁴⁸ Bouchet Pierre/Marie
Chartois, puis

E2

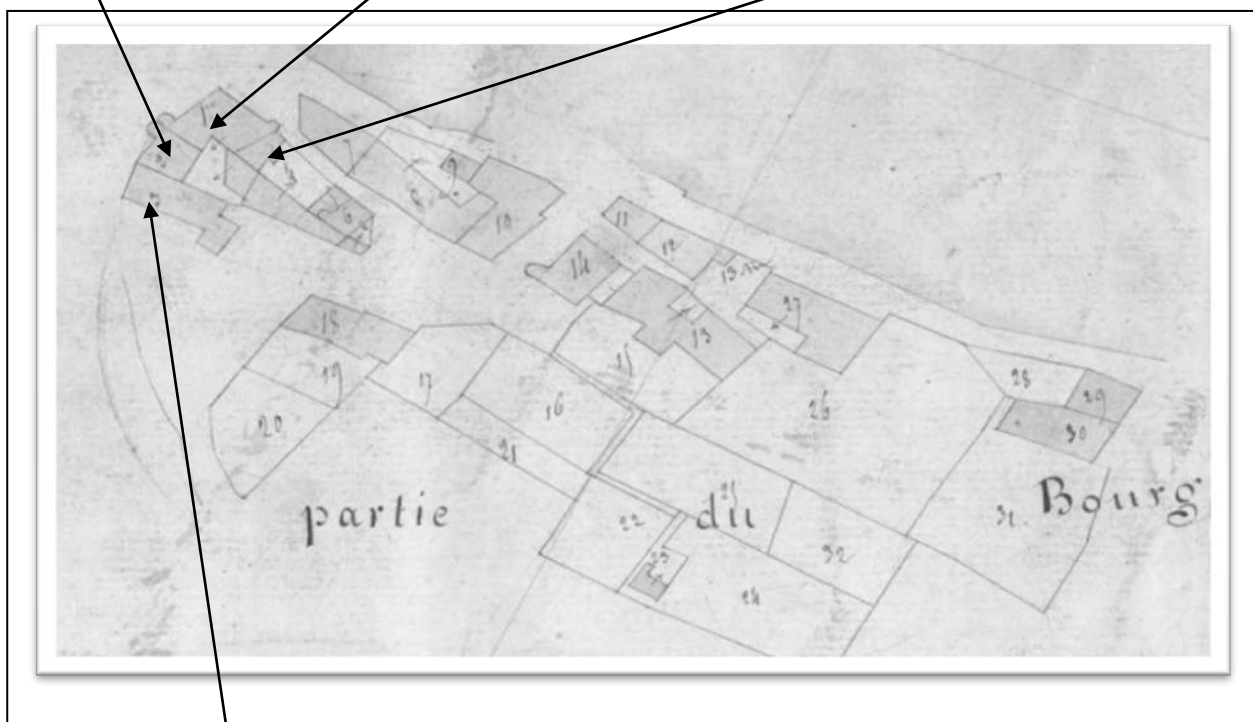
1849-1882 Bouchet Mathieu
1882-1891 : Maillière J.-Marie ép^{se} Bertin
1891-1905 : Jean Petit.
1905 : Massacrier J.-Marie
1905 : Palmier J.-Mathieu.

1780-1826 : Plagneux Pierre puis
François. 1826 : Jean Rue/Elizabeth
Plagneux, puis,
E1 : Pérabut Jean 1828-1862 cabaretier.
1862-1876 : Bernard Antoine.
1876-1878 : Thomas Jean fils à † Jean
Marie.
1878-1905 : Jean Petit.
1905-1910-1924... Palmier Jean-Mathieu.

Simon J.-B./ J Joandel,
1826...

E4 :

1882-1900 Dérory Georges.
1900-1907 et 1907-1911-
Epinat J.-P. et Fauvain
J/Dupin Paul puis Fauvain
Jean Aubigneux :
1908-1911. Palmier J.-Math
1911-1926 etc. Viallard
Antonin



E3 : Mervillon Pierre
1828-1926... aujourd'hui démolie

La partie cotée en E1 a été occupée par des commerces, et cela depuis 1780. Pierre Plagneux est cabaretier, son fils François y exerce de plus la profession de cordonnier.

Lorsque Jean Pérabut et Antoinette Simon, son épouse, achètent la maison vendue par Jean Rue en 1826, M. Pérabut exerce la profession d'aubergiste. Il la revend le 13 mai 1861 à Antoine Damien Bernard ⁴⁹, marchand drapier et à Angélique Grange son épouse.

⁴⁷ La vente du 11 janvier 1826 entre François Plagneux et Jean Rue mentionne Jean Simon, cabaretier, contigu aux bâtiments, puis en 1835 dans les matrices cadastrales. Il est propriétaire de la parcelle E4, mitoyenne avec E1, encore nommé en 1841 au recensement.

⁴⁸ Charlat : vente par François Plagneux à Pierre Bouchet, peigneur de chanvre le 7 mai 1811.

⁴⁹ Archives départementales, vente du 13 mai 1861, notaire Prost, Saint-Bonnet-le-Courreau.

Le 19 juin 1874 la maison est revendue à M. Jean-Marie Thomas ⁵⁰, soldat au 52^e régiment de ligne, 2^e bataillon, 4^e compagnie en garnison à Grenoble. Il se fait représenter par M. Jean Thomas, son oncle et mandataire, demeurant aux Champs, Sauvain.

De plus, lors de cette vente, sont compris divers biens meubles : une balance "romaine", un escabeau, des cruches à huile et des mesures en fer blanc, quatre banques en bois blanc, deux paires de balances en cuivre avec leur série de poids, un huilier en terre de grès. Tout est inclus dans cette vente ⁵¹.

Deux ans plus tard, le 16 août 1876 ⁵², ces biens sont revendus par Jean Thomas, qui est au service militaire, à Jean-Marie Petit, tailleur d'habits et Catherine Meunier sa femme. Nous pensons, en nous appuyant sur le registre cadastral, que M. Petit restera en possession de ces biens jusque vers 1905 où nous les voyons alors inscrits au nom de Jean-Mathieu Palmier.

Dans un article de la revue *Village de Forez* n° 104, "Le magasin de mes grands-parents" rédigé par Simone Dumont-Roinat nous retrouvons la vie dans ces bâtiments animés par deux commerces : un magasin de tissus, confection, quincaillerie, chapeaux ⁵³. Ce commerce durera jusqu'en 1944. Pourtant dès 1930 des travaux d'agencement sont réalisés pour la création d'un autre magasin intitulé « L'Etoile blanche ». Cette opération est faite dans le but de soulager M. et M^{me} Palmier-Massacrier et diminuer leur charge de travail.

Ce négoce « L'Etoile blanche » sera tenu par madame Moulin et sa fille Marinette jusqu'en 1968. C'est ensuite Denise Gouttefarde, actuelle propriétaire de l'immeuble, qui assure ce commerce pendant quelques années sous l'enseigne de « la Coop ». En 1988 « la Coop » est arrêtée. Pendant deux années ce commerce s'appellera « Disal ». Il est tenu par Paulette Cellier, mais il est fermé définitivement en 1990.



Chez Palmier en 1926

Photo tirée de la revue n° 104 de *Village de Forez*,
aimablement prêtée par M^{me} Simone Dumont-Roinat.

⁵⁰ Dans sa procuration du 28 février 1874, M. Jean Thomas est porté « cleric de notaire ». AD, notaire Cellier à Saint-Bonnet-le-Courreau.

⁵¹ Archives départementales, notaire Cellier, Saint-Bonnet-le-Courreau.

⁵² Archives départementales, notaire Puy, Saint-Georges-en-Couzan.

⁵³ La famille Roinat est devenue propriétaire par le biais de Marguerite Palmier, épouse Roinat, fille de Mathieu Palmier.

Conclusion

L'étude de cette maison nous a amenée à connaître un peu plus deux familles importantes de cette commune. Les de Saint-Paul, dont nous retrouvons les traces dès le XV^e siècle. Ils occupent des fonctions importantes à la châtellenie de Châtelneuf à une période où cette châtellenie est un bien du comte de Forez. Ils vivaient à Saint-Bonnet, nous avons retrouvé les déclarations de naissances de leurs enfants dans la paroisse.

Les Breux de Chabanolles, descendants des de Saint-Paul, par le mariage d'Isabeau de Saint-Paul avec Jean des Breux de Chabanolles, ont été propriétaires de nombreux biens sur la commune. Ils sont originaires du Velay et semblent ne rester que pendant une courte période d'été afin de régler et gérer leurs affaires. Pendant une quinzaine d'années ils sont cependant en résidence permanente à Saint-Bonnet, entre 1648 et 1661 environ. Nous ne retrouverons ensuite leurs traces qu'en 1780 par le biais d'actes notariés lors des diverses ventes qu'ils passent à cette période.

Pour la seconde partie de la maison, celle occupée par les notaires, laissons Jean Mervillon ⁵⁴ nous présenter la famille Valézy :

Jean père et fils. Le père était avocat du roi et juge en la chatellenie Royale de Chatelneuf. Le fils était notaire royal. Les dits sieurs Valézy étaient natifs et habitaient le chef-lieu de cette commune. Ils possédaient audit chef-lieu des grandes propriétés consistant en un domaine appelé de « la Michaude » et une réserve composée chacun de bâtiments, bois, jardins, pâtures, prés et terres, et une jasserie, appelée Renat située en la commune de Sauvain, consistant en bois et deux montagnes : l'une appelée Collegne et l'autre Renat et en la place de douze grandes vaches avec leur suivant et autres bétails, en une maison grange et étable couvert en paille, que ledit sieur Jean Valézy père avait acquis de M. Pierre La Tanerye, notaire royal, par acte du 24 novembre 1640, reçu Monatte, notaire royal que lesdits sieurs Valézy père et fils ont ensuite vendu cette même jasserie à M. André Mathon de Sauvain, procureur d'office de Monterboux, par acte du 15 juillet 1666, reçu de M^e Gabrion, notaire.

Ledit sieur Jean Valézy père exerçait les fonctions de juge en la chatellenie royale de Chatelneuf dans le courant des quinzième et seizième siècle et ledit sieur Jean Valézy, fils, l'état de notaire dans le courant du seizième siècle, ainsi qu'il résulte des différents actes que nous avons eu l'occasion de voir, datés depuis 1614 jusqu'en 1656, ce qui fait quarante deux ans. Un des frères de ce dernier était greffier en la justice de Chatelneuf.

Ledit sieur Jean Valézy, fils, n'eut en légitime mariage que mademoiselle Jeanne Valézy qui épousa M. Jean Baptiste Demier, notaire royal, natif de la commune de Sauvain, qui n'exerça pas longtemps l'état de notaire à Saint-Bonnet, et qui finit par dissiper la majeure partie des biens qui était au chef-lieu de cette commune qu'avaient laissé lesdits sieurs Jean Valézy père et fils, qui formaient alors la plus forte maison ou plutôt l'une des plus fortes maisons de Saint-Bonnet-le-Courreaux.

Toutefois, nous lisons M. Prost dans sa *Notice historique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau, canton de Saint-Georges-en-Couzan*, de 1864, qui précise :

Joignant la maison Desbreux, se trouve celle qui a appartenu à la famille Démier. Dès le principe, elle fut habitée par noble dame de Chazelet qui montait souvent sur sa tour pour voir au loin « si ses

⁵⁴ "Premier essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau", J. Mervillon, 1821-1845, *Cahiers de Village de Forez*, n° 19.

manants étaient en travail ». Elle appartient ensuite aux frères Valézy, avocats et conseillers au bailliage de Montbrison...

Il est regrettable que M. Prost ne nous en dise pas plus sur ses sources. Il faut pourtant voir que ce bâtiment, par la tour, porte cette particularité qui est un privilège accordé aux gens de noblesse. Faut-il en déduire que les de Saint-Paul ont possédé initialement l'ensemble des deux bâtiments ! Puis, pour une quelconque raison, ils auraient cédé aux notaires Valézy une de leurs maisons ? Nous ne pouvons que faire des suppositions, faute de preuves à ce jour.

Nous suivons ensuite les aléas des descendants de Balthazard Démier et Jeanne Valézy jusqu'en 1806 où ils se retrouvent contraints de vendre leur maison. Celle-ci est alors réunie à la maison des Breux et elles forment ensemble ce beau bâtiment que nous connaissons maintenant.



Photo ⁵⁵ de 1947, à l'époque de "l'Etoile Blanche"

⁵⁵ Photo tirée de la revue n° 104 de *Village de Forez*, aimablement prêtée par M^{me} Simone Dumont-Roinat.

ANNEXE

Terrier de la Guillanche ⁵⁶

Terrier reçu à Marcilly au profit de Pierre de Saint-Pol « sieur de la Guillanche » de 1575-1590, expédition signée Myton de 1607. Voici le répertoire du terrier :

Au Pizet, Antoine Poyet et Jean Clément.

A Barges, paroisse de Savigneux, mandement de Montbrison, Michel Pomel laboureur, Jean Decelles.

A Fraisse, paroisse et mandement de Chastelneuf, Claude Soleizel pour Etienne Mangiron et Claude Roux dit Chardon.

A Curtieux, Pierre Delafont et Antoine Jourdan dit Mouroux.

A La Guillanche, Mathieu et Pierre Parlier fils d'Antoine.

A Roche, à Champs Martin Mosnier dit Berger et Estienne Giron.

A Pramol, paroisse de Saint-Bonnet, Jean Argentay, Michel, Antoine et Jean Fontanel.

A Heyrieu, paroisse d'Essertines, Pierre Gay dit Channo.

A Montbrison, madame Gerentet, veuve de Denis Depeacieu [?]

A Essertines-Basses, Gabriel Constant.

A Maleray, paroisse d'Essertines, André Blanchet dit Siméon.

A La Grange, paroisse d'Essertines, Antoine Poyet et Gabriel Mosnier.

A Chezelles ou Essertines Basses, Mathieu Plaignieu et Pierre Peronnin fils à Jean, Antoinette Durand dite Channa, veuve de Jean Channa, Georges Morel fils à Jean Morel, Jean des Brosses, Estienne Ferrand, Georges Barret mosnier d'Essertines, Jean Barret et Gabriel Constant mareschal.

A Foin, paroisse de Roche, Mathieu Charles le Jeune [2 réponses], Jean Barret, Pierre Petral.

A Bart, mandement d'Ecotay Jean fils de feu Mathieu Decelles, Jean, fils de feu Estienne Reynaud, Claude et Mathieu Barges père et fils, Toussaint Léonard, Catherine Daupin veuve de Pierre Barret, Mathie Giraud veuve de Claude Baille, Mathieu Spéry charpentier, Estienne Ferrand, mosnier, Jean Barret, tisserand.

A Champs, paroisse de Roche, Jean Griot dit Thomas fils de feu Martin, Etienne Maillard de Roche, M^e Simon Decelles prêtre de Bard, Maturin Palais.

A Vorzey, paroisse de Roche, Mathieu Neyel, Georges Jouanin, Etienne Néel, Georges Fovin, Pierre Goro, Estienne Simond dit Justie, autre Pierre Goro, Antoine Vial Dorizet.

A Trézailles, paroisse d'Essertines, Jean Claret et André Bruyère dit Claret, Claude Mouchon dit Jacquet, Blaise Jamard de Foris.

A La Brosse, Jean Brossy, Jean et Pierre Brossy.

⁵⁶ *Diana : terrier de la Guillanche, 1^{er} n°143, 1575-1590, signé Myton, terrier de Marcilly et de la seigneurie de la Guillanche, dont le seigneur est Pierre de Saint-Pol...*

A Fresse, André Mosnier dit Bouchet, Estienne Couturier.

A Chazaud, Antoine Gorand, Barthélemy Chambon, Claude Chambon, Barthélemy, Claude, Antoine, Gabriel et Pierre Chambon, autre Pierre Chambon.

A Bart, mandement d'Ecotay, Pierre Delafont dit Bertrand, Jean Decelles surnommé "Jean Dos grand hoste", Jean Malescot dit Seyno laboureur d'Alailha, Mathieu Decelles.

A la Rivière, paroisse de Bar, Simont Barret.

A Essertines-Basses, Estienne Barret tisserant.

A Malleray, paroisse d'Essertines, André Blanchet dit Siméon, Claude Baille dit Rochette.

A Trézailles, paroisse d'Essertines, Jean Dos Peublos, Antoine Bonnefoy, Pierre Peytrail dit Pont.

Au Chevallard, le sieur de Lu...(En marge : Vente sieur de la G).

Le Drua, paroisse de Roche, Pierre fils à autre Pierre Masson dit Berthon.

A Essertines, Mathieu Sepery, Mathieu Constant mareschal, Blaise fils à Barthélemy Pignon, Blaise Pignent l'aisné, Philippe Challan de Malleray, Jean Pigneant, Thomas Neyret, Olivier Pugnet mosnier à la Guillanche.

A Montbrison, Hugues Nicollas.

A Courraux, Martin Plaigneu, Laurens Bernard.

A Curcieu, Claude Plaigneu.

A Leur, Jean Rolland maréchal, Antoine Bermond, Claude Mure dit Ducher, Jean Demichel de Trezailles, Jean Arnaud, Antoine Dosfreux, Pierre Viallard dit Badel, M^e Jean Pugnet, notaire de Montbrison, Jacques Chaignes, notaire, Jean Plaigneu, Jean Claret de Trezailles, Pierre Barjon, Mathieu Constant, Barthélemy Dubost, Georges Sepéry dit Dubost, Jean Constant, laboureur, Grégoire Constant, Martin Constant, Claude Simond de Leurt, Michelle Celle fille de Mathieu Decelle, Jean Brunel, Jean Jambin, Simont Dubost.

A Sury-le-Comtal, Jean Girodon l'aisné.

Michel Bouchet du fraisse, Claude Pit, outre autre réponse. André Mosnier dit Mageron, M^e Georges Simon curé de Châtelneuf pour Claude Simon son frère, André Mosnier dit Magiron, Claude Pit, Claude Malescot dit Couturier, Benoîte Chardonne femme de Claude Rona, Georges Joannin, André Mosnier et Benoît Chardonne.

A Bernigo, Pierre Daucher, Michel Ducher musnier, Louis de Bernigo, Pierre Decelle dit Bernigo laboureur, dame Anne Bressan veuve Benoît Lardy, Imbert Sarrut marchand, Claude Jacques dit Giraud de Vigno,

Jean Constant laboureur du lieu de Chazelles, Mathieu Plaigneu, Pierre Chambon dit Plaigneu, Jean Mosnier dit Charles,

Pierre Seyno de Foin, Pierre Goro du Vernay,

Pierre Masson dau Champt paroisse de Roche, Pierre Peytral dit Pont, André Mosnier dit Mageron, Jean Mosnier dit Charlea, Michel Peynot, Pierre Goro, Pierre Peytral et autres, Pierre Goro laboureur, Jean Mosnier dit Charlea, Pierre Masson, Michelle Bouchet veuve de feu Jean Charles, Estienne Chavassieu de Montbrison, Martin Mosnier dit Bergier, Jean Veux dit Arnaud, Pierre Fovin, André

Pont dos Champt, Pierre Goro du Vernay Mathieu Masson, Marie Charles fille de Mathieu Charles de Foin, Jean Mosnier dit Charles,

Georges Griot dit Hastier, Claude Vauberet mosnier, Michel de Boen et Antoine Deloraine laboureur de Barges, Jean Coste fils de feu Pierre Coste, Blaise de Saignes tailleur, Mathieu Sepéry et Martin Barel, Estienne Ferrand dit Prodhon, Gabriel Mosnier, Thomas Duchaux, Michel Griot, Grégoire Neyret de Malarey, paroisse dessertines, Antoine Poyet de la Grange, Michel Dumont, Guillaume et Jean de Boen, Michel Oben Jean Cluzel dit Doyat, Pierre de Celles dit Bernigo, Jean Decelles de Barges.

A Maubost, Jacques Girard receveur pour le roi, Jean Decelles de Barges, Jean Legay notaire, Claude Henris procureur au bailliage de Forest.

Autres transactions

Nous retrouvons encore diverses opérations réalisées par cette famille sur la paroisse de Saint-Bonnet.

- 7 juin 1647 : quittance de bail et prix fait pour Barthélemie Fournier, veuve du seigneur de Chazellet, passée par Jean Giraud charpentier de Courreau :

Cette quittance ⁵⁷ est établie pour le montant d'un travail effectué par ledit Giraud : une muraille bâtie à la maison de ladite Fournier, située au bourg de Saint-Bonnet. Le règlement de ce prix fait, ou devis, est donc effectué et reconnu par les deux parties.

- Le 16 janvier 1673 ⁵⁸, Jean de Chabanolles et sa femme Ysabeau de Saint-Paul, vendent divers biens à Simon Pic, charpentier au lieu de la Farge en Grandris, 65 livres en louis d'or et d'argent, vente passée par le notaire royal Forestier.

- 13 décembre 1762 : bail à ferme ⁵⁹ pour le domaine du Bourg de Saint-Bonnet, consenti par Pierre-Joseph des Breux de Chabanolles, écuyer, au profit d'Antoine Delacellery et Noël Chapon son gendre, maréchaux-ferrants au bourg. Ce bail est fait pour six années. Il concerne des bâtiments : grange, écurie à brebis, écurie à vaches et fenières ainsi que les bâtiments réservés au seigneur bailleur et des prés, paquiers, terres et bois pour le montant de 60 livres argent + 6 sestiers et 4 bichets de blé-seigle, 16 ras d'avoine mesure de Chastelneuf, 11 quintaux de foin, 10 livres de beurre et 10 livres de fromages "gros poids", payables à la Saint-Martin d'hiver. Les foins et paille seront dans la grange dudit seigneur pour ses chevaux. Lorsque le seigneur sera à Saint-Bonnet, en temps d'été, le fermier devra mener les chevaux dans les prés et paquiers...

Leur principal domaine est situé à Bucherolles ⁶⁰ et il fut vendu par Charles des Breulx, seigneur des Breux, chevalier de l'ordre militaire et royal de Saint-Louis, (11 900 F) le 30 juillet 1778. Il agit au nom de Pierre-Joseph de Chabanolles des Breux son père, demeurant au château des Breux, paroisse de Mezères, en Velay, au profit de Pierre Boibieux, Claude Cognasse, Pierre-Marie Arnaud.

⁵⁷ 41 F 04, fonds Brassard, La Diana.

⁵⁸ Document privé.

⁵⁹ 41 F 04, fonds Brassard, La Diana.

⁶⁰ *Les châteaux du Velay*, abbé Theillière. Sur le recensement de 1737, le granger du domaine des Breux de Bucherolles est une famille Rolland.

Un rôle de taille ⁶¹ du 25 mai 1718 mentionne plusieurs fermiers du sieur de Chabanolles, Barthélémy Vernet, Jean Mouillaud, ainsi que deux autres grangers sans qu'il soit précisé leurs noms ni celui des domaines pour lesquels ils sont imposés.

- En 1780 il vend encore la « dîme ou abenevis ⁶² des Fourniers » à J.-M. Dupuis, notaire royal de Saint-Bonnet-le-Courreaux ⁶³ :

les dixmes ou abenevis de tous grains et fruits décimables que ledit seigneur des Breux a droit de percevoir par indivis ⁶⁴ dans le village de Germagnieux et le Forestier avec ledit sieur acquéreur même le droit de charnages ⁶⁵, et tout ainsy que ladite dixme se contient et comporte plus un jardin situé au bourg dudit Saint-Bonnet, d'environ une cartonnée, joignant le chemin dudit Saint-Bonnet à Bucherolles, les aisances, la grange et le jardin d'Antoine Nermond et Françoise Perrin sa femme. Cette vente confirme celle passée par contrat de vente le 30 janvier 1765 par notaire Mollin... exempt de toutes dettes, de même que l'abenevis dû au prieuré de Savignieu à la charge dudit vendeur. Cette vente est passée pour 1 399 livres 19 sols.

9 mai 1780 : Dans cet acte on peut lire :

vente concernant le restant de tous les biens que ledit seigneur des Breux peut avoir dans le bourg dudit Saint-Bonnet consistant en une grange, écuries, jardin, le tout contigu et attenant ensemble, prés, bois, terres et paquiers et communaux pour la somme de 5 999 livres 19 sous 6 deniers, par Pierre Joseph de Chabanolles des Breux père et Charles des Breux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant au château des Breux, paroisse de Mézères, Velay. Le fils est fondé de pouvoir de son père,

1) à M. Chantemerle, notaire royal Montbrison, 2 999 livres 19 sous et 6 deniers

2) à Antoine Nermond, laboureur au bourg dudit Saint-Bonnet et Françoise Perrin, sa femme, 2 999 livres 19 sous et 6 deniers,

Dans cette somme est compris le montant du prix de la ferme dû par Benoît Beynet, granger ⁶⁶ dudit seigneur des Breux, avec le cheptel des bestiaux qui doit échoir à la Saint-Martin d'hiver (à la forme du bail passé le 19 novembre 1770), avec pouvoir de réclamer le montant de ladite ferme.

Les acheteurs paieront à la Saint-Martin d'hiver, Chantemerle paie sa part en une fois et Nermont en deux fois.

⁶¹ Document privé. Taille : avant 1789, imposition directe qu'on levait sur les personnes qui n'étaient pas nobles ou ecclésiastiques, ou exemptes de la taille à un titre quelconque, *Dictionnaire du monde rural*, Marcel Lachiver

⁶² Dîme : fraction variable, en principe un dixième, des produits de la terre et de l'élevage, versée à l'Eglise (abolie en 1789). Dans ce cas elle est possédée et donc au profit du seigneur des Breux. Son appellation « des Fourniers » fait référence à celui qui l'a instituée.

⁶³ Vente du 8 mai 1780, passée chez Chantemerle, notaire à Montbrison.

⁶⁴ Cette dîme est déjà possédée pour partie par M. J.-M. Dupuy et par cet acte il en devient entièrement possesseur. "Le testament de Pierre Forestier...", Stéphane Prajalas, *Village de Forez*, n° 104, octobre 2006, pages 8 à 13.

⁶⁵ Charnage : impôt perçu au Moyen Age sur la vente de la viande, *Dictionnaire du monde rural*, Marcel Lachiver.

⁶⁶ Granger : métayer qui tient une ferme à condition de partager le produit des champs avec le propriétaire, souvent par moitié, *Dictionnaire du monde rural*, Marcel Lachiver.

Abonnement à Jean Pécheret, Pierre Plagnieux, Antoine Beynet, Jean Cognasse de Saint-Bonnet par Jean Arnaud, receveur de la régie générale du département de Boën du 26 août 1781.

*Pardevant le notaire royal, l'un des réservés pour la ville de Montbrison soussigné, sont comparus M. Jean-Louis Arnaud, receveur de la régie générale au département de Boën résidant audit Boën sous le bon vouloir et plaisir de M. Lacombe directeur des dits droits à Montbrison, lequel de gré a donné et délaissé à titre d'abonnement à Jean Pécheret, Pierre Plagnieux, Antoine Bênet, Jean Petit et Jean Cognasse, tous cabaretiers, résidants audit Saint-Bonnet, ici présents et acceptants, les droits de détail sur les vins qui seront vendus et consommés dans ledit bourg et paroisse de Saint-Bonnet pour en jouir tout et ainsi que M. Henri Clavel, régisseur général pour le roi a les droits d'en jouir. Les présents abonnements ainsi faits et consentis pour le temps et terme de cinq ans neuf mois qui sont réputés commencer depuis le premier juillet dernier et qui finiront le premier avril 1787, moyennant le prix et somme de quatre cents livres, savoir celle de 285 livres, 14 sols 3 deniers pour le droit principal et celle de 114 livres, 5 sols 9 deniers pour les 8 sols pour livre dudit principal, laquelle dite somme de 400 livres les dits preneurs promettent et s'obligent payer solidairement audit sieur receveur en son bureau de Boën ou à ses successeurs en 6 paiements égaux de 66 livres, 13 sols et 4 deniers chacun dont le premier commencera le 1^{er} septembre prochain pour ainsi continuer de 2 mois en 2 mois jusqu'à l'expiration du présent abonnement. Outre les conditions ci-dessus les dits preneurs promettent et s'obligent solidairement de payer entre eux la somme de 18 livres, 4 sols pour deux droits annuels et consentent que si dans le cours du présent bail il s'établissait d'autres cabaretiers le droit annuel de tous ceux qui s'établiront demeure réservé audit sieur régisseur ; il demeure encore convenu que s'il plaisait à sa majesté d'augmenter les sols pour livre, le présent abonnement le serait en proportion, de même que s'il lui plaisait de diminuer le dit abonnement, le serait aussi en proportion. Promettent en outre les dits preneurs de n'enlever ou faire enlever aucun vin ni autres boissons soit pour leur provision de cabaret soit autrement sans au préalable avoir acquitté les droits de courtier jaugeur. Promettent encore les dits... de souffrir et exercices des commis dudit sieur régisseur toute fois et quand ils le jugeront à propos, convenu entre les parties que s'il l'un... voulait résilier le présent abonnement, il lui sera loisible de le faire en avertissant cependant par signification trois mois d'avance, se réserve ledit sieur receveur pour le dit sieur régisseur tous les droits dus par les dits preneurs jusqu'au 1^{er} juillet dernier, ainsi convenu entre les parties et promis observer à peine de tous dépens dommages et intérêts par obligation de bien et par experts ? ... de la propre personne des preneurs comme régissant des deniers royaux et propres affaires de sa majesté. Fait et passé à St-Bonnet-De-Courreaux, maison d'habitation de M. Chantemerle le 26 août 1781, en présence de M. Claude Tissier, greffier en chef de police de présent audit St-Bonnet-De-Courreaux et de Jean Benet, laboureur audit St-Bonnet-De-Courreaux, témoins requis qui ont signé avec ledit M. Arnaud et lesdits Beynet, Pécheret et Cognasse et non lesdits Plagnieux et Petit qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis et sommés, fourniront les dits preneurs aux frais des présentes aux expéditions en parchemin au dit sieur receveur *régisseur et convenu que dans le cas où il se trouverait des quittances au pu.... sur la tierce de juillet et août le bailleur promet et s'oblige de leur les avouer sur le prix du présent bail à imputer sur le premier paiement ...*

Suivent les signatures : Beynet, Arnaud, Benet, Tissier, Cognasse, Jean Bênet et Chantemerle, notaire royal. Enregistrement : 7 livres 10 sols 5 deniers.

**régisseur, le renvoi approuvé.*

Compromis passé entre Jean Pécheret, Pierre Plagnieux, Antoine Beynet, Jean Petit et Jean Cognasse. Du 18 septembre 1781.

Pardevant le notaire royal l'un des réservés pour la ville de Montbrison, soussigné et en présence des témoins ci-après nommés :

*Sont comparus : Jean Pécheret, Pierre Plagnieux, Antoine Benet, Jean Petit et Jean Cognasse, tous les cinq abonataires de la **vente de vin en détail** dans l'étendue de la paroisse de St-Bonnet-De-Coureaux, lesquels de leur gré et libre volonté, tous ensemble et solidairement les uns pour les autres sont convenus que pour former la masse et faire le paiement du montant de l'abonnement passé à leur profit par M. Jean-Louis Arnaud, receveur de la régie générale au département de Boën le 26 août dernier reçu du notaire royal soussigné au prix de quatre cents livres pour chaque année pour la vente en détail des dits vins et pour que chacun supporte sa part suivant le débit qu'il fera, et que le moins débitant ne paie pas autant que le plus débitant, s'ils sont d'accord entre eux. Qu'il sera tenu un coffre dans lequel il sera enfermées 5 ouches⁶⁷ doubles dont chacun des abonataires aura en son pouvoir un double de celle qui le concernera, sur laquelle il sera marqué le vin qu'il fera conduire chez lui ; a été pareillement convenu entre eux qu'aucun d'eux ne pourra aller chercher du vin qu'au préalable il n'ait fait sa déclaration à celui qui sera chargé du coffre et fait marquer sur sa ouche et sur son double la quantité qu'il veut faire entrer à laquelle époque chacun déposera dans ledit coffre la somme de 1 livre 10 sols pour chaque année ou charge de cheval qu'il voudra faire entrer chez lui, et dans le cas où il se trouverait parmi eux quelqu'un qui serait inexact et contreviendrait au présent traité, ils sont d'un commun accord et se sont soumis et obligés que celui qui sera pris en contravention au présent traité, le vin qui sera saisi à son préjudice par les dits abonataires ou quelqu'un d'eux seulement sera et demeurera confisqué et vendu au profit de la masse des dits abonataires, sans qu'il soit besoin d'aucun procès-verbaux de capture ni ordonnance pour être procédé à la vente d'icelui. Les parties voulant se soumettre au présent traité, chacun d'eux s'obligeant d'exécuter icelui dans tout son contenu promettant ne jamais ... à icelui ni déroger ... ni jurerie à peine de dommages et dépens et dans le cas où cette somme ne suffirait pas à remplir le prix de ladite forme [?] que chacun d'eux soient tenus de rapporter une plus forte somme pour chaque année suivant le débit qu'il aura fait à la forme de sa ouche. Ainsi les parties l'ont voulu par promesse, obligations de biens. Fait et passé à Saint-Bonnet-De-Coureaux au bourg ladite paroisse, maison de campagne du notaire royal soussigné, après-midi, le 18 septembre 1781, en présence du sieur Antoine Dumas, clerc tonsuré du diocèse de Lyon demeurant en la ville de Montbrison du présent audit bourg et paroisse de Saint-Bonnet-De-Coureaux, et de Benoît Beynet laboureur habitant la sus dite paroisse, témoins qui ont signé avec lesdits Pécheret Beynet et Cognasse, non lesdits Petit et Plagnieux qui ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis et sommés... Contrôlé à Montbrison le 1^{er} octobre : six livres et quinze sols.*

⁶⁷ Ouche, houche : en Forez, taille du boulanger, coche pour le pain, *Dictionnaire du monde rural*, Marcel Lachiver. Baguettes de bois, dont l'une reste dans un coffre et la seconde chez le client. Elles sont marquées en même temps et permettent un contrôle des quantités achetées, dans ce cas en vue de payer l'abonnement au receveur de la régie du département pour la vente de vin au détail.

Cahiers de Village de Forez

n° 122, 4^e trimestre 2013

Site : villagedeforez.montbrison42.fr

Siège social : Centre social, 13, place Pasteur, 42600 Montbrison.

Directeur de la publication : Joseph Barou.

Rédaction : Joseph Barou, Maurice Damon, Claude Latta.

Les cahiers de Village de Forez sont publiés par le **Groupe d'histoire locale** du **Centre Social** de Montbrison.

Comité de coordination : Geneviève Adilon, Joseph Barou, Pascal Chambon, Maurice Damon, Pierre Drevet, André Guillot, Claude Latta, Paul Valette.

Comité de rédaction : Geneviève Adilon, Daniel Allezina, Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Gérard Berger, Richard Bouligaud, Michelle Bouteille, Danielle Bory, Roger Briand, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Antoine Cuisinier, Maurice Damon, Pierre Drevet, Roger Faure, Jean-Guy Girardet, André Guillot, Joël Jallon, Claude Latta, Gabriel Mas, Stéphane Prajalas, Jérôme Sagnard, Alain Sarry, Pierre-Michel Therrat, Paul Valette, Gérard Vallet.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2013.

ISSN : 0241 - 6786

Impression : Gravo-clés, 65, rue Tupinerie, 42600 Montbrison.